

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf le huit avril, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
25	Finances	Vote des 4 taxes	
26	Finances	Affectation du résultat budget de la Commune	
27	Finances	Vote du budget primitif 2019 de la Commune	
28	Personnel communal	Contrat agent de voirie	
29	Finances	Mandat admission en non-valeur	

L'an deux mille dix-neuf, le huit Avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 2 avril 2019.

Etaient présents : Jean-Thierry LANSADE, POUGET Marie-Pierre, Josette LAGORCE, Jean-Luc FAVRETTO, Marie-Catherine ROHOF, Jean-Luc RABOISSON, Aurélie COMBESCOT, Franck POURTAL, Florentine POUCHIN, Hélène DENOST

Absents excusés : Sophie BUYTAERT, Alain BATAc, Cédric MEYROU

Absents non excusés : Francis CARNET GUILLOT, Sébastien BAGGIO

Procurations : Alain BATAc à Marie-Catherine ROHOF
Sophie BUYTAERT à Florentine POUCHIN
Cédric MEYROU à Jean-Luc RABOISSON

Secrétaire de séance : Aurélie COMBESCOT

Approbation du compte rendu du 18 Mars 2019

Adoption de l'ordre du jour

Délibérations

- **Vote des 4 taxes**
- **Affectation du résultat budget de la Commune**
- **Vote du budget primitif 2019 de la Commune**
- **Contrat agent de voirie**
- **Mandat admission en non-valeur**

Communauté de Communes

Commissions et syndicats

- **Convention partenariat AXA mutuelle communale**
- **Prêt salle du dojo foyer Notre Dame de Port Ste Foy**

Bulletin Municipal et agenda des manifestations

Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

VOTE DES QUATRE TAXES

Délibération

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter le taux des 4 taxes pour l'année 2019 et de maintenir celui de l'année précédente à savoir :

-taxe d'habitation	: 11,02 %
-taxe foncière bâtie	: 9,25 %
-taxe foncière non bâtie	: 39,92 %
-CFE	: 16,17 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET DE LA COMMUNE

Délibération

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget de la Commune fait apparaître un excédent cumulé de 274 428,14 € ;

Il est proposé d'affecter la somme de 124 428,14 € à l'investissement au compte 1068 du budget 2019 au titre de l'affectation du résultat.

Les 150 000,00 € restant seront maintenus en recettes de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette affectation

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE

Délibération

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2019 de la Commune conformément aux documents transmis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2019.

Dépenses de fonctionnement

-011 : charges à caractère général	: 241 987,00 €
-012 : charges du personnel	: 367 699,00 €
-014 : atténuation de produits	: 67 233,00 €
-65 : autres charges de gestion courante	: 95 820,00 €
-66 : charges financières	: 12 600,00 €
-67 : charges exceptionnelles	: 11 300,00 €
-022 : dépenses imprévues	: 26 572,00 €
-68 : Dotations	: 1 000,00 €
-022 : dépenses imprévues	: 45 000,00 €
- 023 : virement section d'investissement	: 150 000,00 €
-042 : amortissement	: 659,00 €
TOTAL	: 993 298,00 €

Recettes de fonctionnement

-002 : excédent antérieur reporté	: 150 000,00 €
-013 : atténuation des charges	: 35 400,00 €
-70 : produits des services	: 51 333,00 €
-73 : impôts et taxes	: 426 893,34 €
-74 : dotations, participations	: 309 726,66 €
-75 : autres produits de gestion courante	: 10 000,00 €
-77 : produits exceptionnels	: 9 945,00 €
TOTAL	: 993 298,00 €

Dépenses d'investissement

-16 : emprunts et dettes assimilés	:	209 350,00 €
-19 : plus ou moins-values sur cession d'immobilisation	:	3 045,00 €
-20 : immobilisations incorporelles	:	230 310,00 €
-21 : opération 32 école	:	11 578,31 €
-21 : opération 37 : équipement divers	:	55 700,00 €
-23 : constructions opération 15 aménagement mairie	:	76 851,90 €
-23 : opération 34- aménagement salle des fêtes	:	909 109,79 €
-23 : opération 99 : réserve travaux	:	140 410,00 €
-040 : opérations financières	:	45 000,00 €
-001 : déficit reporté	:	1 900,00 €
TOTAL	:	1 683 255,00 €

Recettes d'investissement

-001 : Excédent	:	165 894,61 €
-10 : Dotations	:	143 639,10 €
-13 : subvention d'investissement : accessibilité Mairie	:	59 357,00 €
-13 : subvention d'investissement : terrain de football	:	16 305,04 €
-13- subvention d'investissement : Eglise	:	37 500,00 €
-13- subvention d'investissement : salle des fêtes	:	380 600,00 €
-1641 : emprunt	:	720 000,25 €
-16 : cautions	:	1 500,00 €
-021 : virement à la section de fonctionnement	:	150 000,00 €
-040 : amortissement	:	8 459,00 €
TOTAL	:	1 683 255,00 €

CONTRAT AGENT DE VOIRIE

Délibération

Monsieur le Maire propose de recruter une personne supplémentaire au service voirie et entretien des espaces verts, afin de seconder l'agent titulaire pour la période printemps-été et de palier à son remplacement pendant les congés annuels.

Cette embauche serait pour une période de huit mois, à raison de 35 heures par semaine, à compter du 02 mai 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de recruter un agent supplémentaire et donne tout pouvoir au Maire pour signer ce contrat.

MANDAT ADMISSION EN NON VALEUR

Délibération

En vertu d'un jugement du Tribunal d'Instance de Bergerac en date du 12 juin 2018 et suite au rétablissement personnel sans liquidation judiciaire après une procédure de surendettement, il convient de délibérer sur l'admission en non-valeur et d'établir un mandat de d'un montant de 168,94 € pour une dette de cantine et garderie scolaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix Pour et 1 abstention (M. RABOISSON) accepte cette proposition.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

Mutuelle santé communale : Le Maire soumet à l'assemblée la proposition d'AXA concernant une mutuelle santé communale qui permet aux retraités et aux indépendants d'avoir une couverture sociale à un tarif préférentiel. Le Conseil souhaite avoir plus d'informations sur ce procédé et reporte sa décision à une réunion ultérieure.

Convention prêt salle du Dojo au Foyer Notre Dame : Monsieur BAGGIO informe le Conseil Municipal qu'il a pour projet de dispenser bénévolement des cours d'initiation au judo et au karaté aux enfants du Foyer Notre Dame de Port Ste Foy.

De ce fait, il demande à la Municipalité la possibilité d'utiliser gracieusement sur deux demi-journées la salle du dojo pour deux séances d'environ 1 h 30.

Le Conseil Municipal n'émet aucune objection à ce projet. Un courrier sera envoyé au Président du judo pour l'informer de ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

Chasse aux œufs : Madame POUGET informe le Conseil qu'elle a acheté les œufs et qu'il ne reste que les boissons à acheter.

Fermeture passage à niveau : Monsieur le Maire signale qu'une réunion avec les parents se tiendra à la salle des fêtes de Montcaret le mardi 09 avril à 18 h 00 concernant des horaires du bus scolaire pendant la durée de la fermeture du passage à niveau.

La SNCF propose de mettre à la disposition des administrés une navette pour accéder aux commerces et à la Mairie avec un départ tous les quarts d'heure.

Parcours du cœur : Madame POUCHIN fait le compte rendu de la randonnée du parcours du cœur du samedi 05 avril. 11 participants et la somme de 29 € à été récoltée.

Bulletin municipal : Madame POUCHIN informe le conseil que le bulletin municipal est de nouveau sorti.

Arts et culture : Madame POUCHIN demande où en sont les propositions des sculpteurs concernant le projet d'implantation d'œuvres d'art sur la Commune. Le Maire répond que le projet est en attente. Il propose de faire parvenir aux conseillers les tarifs afin de prendre une décision ultérieurement.

SIVOS : Madame ROHOF informe le conseil que la participation au SIVOS pour l'année 2019 sera de nouveau en baisse, ce qui amène la participation à ce syndicat à 2 € par habitant au lieu de 3€.

Compte tenu que le budget est excédentaire, il a été demandé l'achat de gilets jaunes pour les enfants qui prennent le ramassage scolaire.

Ecole primaire : La DSDEN 24 a acté le dédoublement de la classe des CE1 pour la prochaine rentrée scolaire. L'effectif serait de 146 élèves sur le RPI (95 élèves à Montcaret et 51 élèves à St Seurin).

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 h 00

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		Florentine POUCHIN N'GAPELE	
Josette LAGORCE		Jean-Luc RABOISSON	
Franck POURTAL		Sophie BUYTAERT	absente
Alain BATAc	absent	Sébastien BAGGIO	absent
Hélène DENOST		Cédric MEYROU	absent
Marie-Pierre POUGET		Aurélié COMBESCOT	
Marie-Catherine ROHOF		Francis CARNET-GUILLOT	absent